

Vendredi 13 mars 1953.

Conférence européenne
de l'agriculture.

Département politique.) Proposition du 10 mars
Département de l'économie publique.) 1953 (v. annexe).
Département des finances et des douanes. Rapport joint du
13 mars 1953 (Adhésion).

Après délibérations il est

d é c i d é

1) d'envoyer une délégation à la conférence européenne sur l'organisation des marchés agricoles, qui s'ouvrira à Paris le 16 mars 1953.

2. Cette délégation est composée comme suit:

M. Gérard Bauer, ministre plénipotentiaire, délégué du Conseil fédéral auprès de l'OECE, chef de la délégation,

M. Hans Peter Keller, vice-directeur de la division de l'agriculture du département fédéral de l'économie publique,

M. André Borel, sous-directeur de l'union suisse des paysans,

M. Pierre Dupont, conseiller de la légation de Suisse à Paris.

3. La chancellerie fédérale est chargée d'établir des pleins-pouvoirs au nom des délégués.

4. La délégation est autorisée à recourir, en cas de besoin, à la collaboration d'experts ou de conseillers.

5. Les principes énoncés dans le présent rapport en ce qui concerne l'attitude à adopter par notre pays à la conférence du 16 mars, comme aussi à l'égard des travaux éventuels qui y seront décidés en vue d'études ultérieures, sont approuvés.

Extrait du procès-verbal au département politique, pour exécution (10 expl.), à la chancellerie fédérale pour l'établissement des pleins-pouvoirs, au département des finances et des douanes, au département de l'économie publique (division de l'agriculture) pour son information.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

F. Weber